

Arrêté n°146/2026

Objet : Interdiction de circulation et de stationnement – Ard'Summer Fest – 24 et 25/07/2026

Le maire de la commune de MONTMEDY,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 ;

Vu le Code de la route, notamment les articles R.411-30 et R.411-31 ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des participants, du public et des riverains ;

Considérant qu'il convient de réglementer temporairement la circulation et le place de l'infirmerie à la Citadelle de Montmédy les 24 et 25 juillet 2026 ;

ARRÊTÉ

Article 1 :

La circulation et le stationnement seront interdits sur la place de l'Infirmerie à la Citadelle de Montmédy, du vendredi 24 juillet à partir de 9 h au samedi 25 juillet 2026 à minuit, en raison de l'événement « Ard'Summer Fest ».

Article 2 :

Le stationnement enherbé est réservé aux exposants, derrière la rue de l'Arsenal.

Article 3 :

Les panneaux de signalisation seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions par les services techniques de la commune.

Article 4 :

Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R. 325-12 et suivants du Code de la Route.

Article 5 :

Toute personne qui désire contester le présent arrêté peut saisir le Tribunal Administratif de Nancy d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à partir de l'accomplissement des mesures de publicité prévues à l'article 3. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision, recours qui doit cependant intervenir dans les deux mois si son auteur souhaite conserver la faculté d'exercer ensuite un recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Directrice Générale des Services
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montmédy
 - Monsieur le Directeur des services techniques municipaux
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Fait à Montmédy, le 21 juillet 2026

Le Maire
Pierre LEONARD

